

GOMBAC, Boris. *Les zones franches en Europe*. Bruxelles, Éditions Emile Bruylant, 1991, 328 p.

Gérard Verna

Migrations et relations transnationales

Volume 24, Number 1, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703151ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/703151ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Verna, G. (1993). GOMBAC, Boris. *Les zones franches en Europe*. Bruxelles, Éditions Emile Bruylant, 1991, 328 p. *Études internationales*, 24 (1), 237-240.
<https://doi.org/10.7202/703151ar>

taines grèves présentent l'aspect de représentation théâtrale d'une confrontation symbolique sans nuire à la productivité. Les grévistes sont à leur poste de travail et portent un brassard qui indique leur rôle, comme les acteurs du théâtre classique un masque; la rue devient une immense scène où serpente le féroce dragon des manifestants canalisés par des policiers déguisés en «samourais» défendant l'ordre et la propriété contre des «pirates». Le concept-clé dans la formation du «Kyôchôkai» se rapporte à la politique sociale (shakai seisaku) d'éducation, d'emploi, de logement, de santé, etc.

Les chapitres quatre et cinq se rapportent à la création d'une société neuve, nouvelle et novatrice et à la crise de la communauté morale avec le «mouvement industriel patriotique» pour soutenir l'effort de guerre du Japon dans les années 30-40.

Plus intéressant encore, peut-être, est le postface (pp. 145-150) où l'auteur s'est offert quelques réflexions d'historien sur l'invention d'un mythe (muthos: fable) dans la re-structuration d'un récit à partir de quelques fragments du passé et dans le re-ordonnement des valeurs et des idéaux de la communauté nationale pour répondre aux nouveaux besoins et pour résoudre de nouveaux problèmes. C'est un langage réconfortant et des attitudes sécurisantes d'un passé idéalisé qui est mobilisé pour assurer la continuité et donner du sens à un présent incertain. On se souvient des ressources du «vent divin» (kami-haze ou kami-kaze) qui, selon la légende, a dispersé la flotte d'invasion mon-

gole et qui est re-utilisé et mobilisé en 1945 à l'encontre de la flotte américaine.

Enfin et non le moindre, ce livre dresse le contexte culturel et historique qui donne sens aux activités commerciales, financières et industrielles du Japon moderne. L'auteur de ce livre, W. Dean Kinzley, est professeur d'Histoire du Japon à l'Université de Caroline du Sud. Il resterait un chapitre à écrire sur la crise des années 80-90 provoquée par une grande et rapide réussite économique et par l'arrivée massive des femmes dans la vie publique.

En résumé, c'est un livre honnêtement ficelé et précieux, sans être un monument intellectuel, pour mieux comprendre l'harmonie industrielle et approfondir l'ontogenèse de cette arme secrète et capitale de l'économie japonaise. Sa lecture éviterait à des hommes et des femmes politiques de faire allusion inutilement et surtout de façon erronée à des fourmis besogneuses qui n'ont que des instincts, mais pas de mythes.

Thanh H. VUONG

Politicologue, Montréal

EUROPE

GOMBAC, BORIS. *Les zones franches en Europe*. Bruxelles, Éditions Émile Bruylant, 1991, 328 p.

Voici donc un ouvrage étonnant car vraisemblablement presque exhaustif sur un sujet dont on n'avait pratiquement jamais parlé sauf à l'évoquer parfois, le plus souvent de façon erronée: les zones franches dont notre vieille Europe se révèle

abondamment garnie. Au terme de 310 pages comprenant une bibliographie impressionnante et des index fort bien faits, le lecteur n'ignorera plus rien d'important sur les droits douanier et international de ces enclaves particulières, parfois très anciennes, (la franchise de Genève date du 23 mai 1387) et d'une grande variété.

Le plan général de l'ouvrage de Boris Gombac, qui s'articule en fonction de la CEE, comporte six chapitres successivement consacrés 1) à des définitions préalables, 2) aux caractéristiques du territoire douanier de la CEE, 3) aux différentes zones franches européennes en général et 4) plus spécifiquement celles frontalières avec la CEE, 5) aux enclaves douanières et 6) aux autres facilités douanières aux frontières de la CEE. Il est évidemment impossible de résumer ici toutes les informations fournies car l'ouvrage ne présente pas la défense d'une thèse quelconque, mais se veut plutôt un manuel d'information et de référence et il se présente donc comme tel.

Les définitions du premier chapitre ont d'abord trait au territoire douanier, national ou international via des unions, des unifications ou des accords. Elles concernent ensuite les zones franches proprement dites avec quelques exemples fort intéressants de zones classiques situées dans le reste du monde, et un rappel de ces zones au fonctionnement moins bien connu que sont les entrepôts douaniers, les boutiques hors taxes, les bases de l'OTAN et les paradis fiscaux. Le chapitre se termine par la présentation des autres facilités douanières aux frontières que sont

les accords sur le commerce frontalier, le statut des travailleurs frontaliers et les activités en zone frontalière.

Le second chapitre traite spécifiquement du *territoire douanier* de la CEE. Celui-ci est par définition le territoire dans lequel les dispositions de la législation d'un État sont pleinement applicables et il est entouré par et inclus dans la *frontière douanière*. On comprendra alors que l'établissement du territoire douanier communautaire n'ait pas été chose facile et il s'avère ne pas être la somme des douze territoires douaniers nationaux. Les membres de la CE entraînent en effet avec eux le poids de leur histoire, coloniale en particulier, et les petits territoires à statut particulier sont foison. À l'inverse, le territoire communautaire comprend en outre deux États indépendants (Monaco et Saint-Marin) ainsi que deux territoires autrichiens dans lesquels le droit communautaire ne s'applique pas!

Le troisième chapitre fait une présentation très complète, avec leurs caractéristiques, des différentes zones franches existant en Europe. Dans les pays de l'AELE, on en trouve partout sauf en Islande, le record revenant évidemment à la Suisse (avec le très important port franc de Genève) et une attention particulière étant portée au Liechtenstein (24 000 habitants et plus de 70 000 entreprises!). Les anciens pays communistes n'ont introduit que très récemment la notion de zone franche dans leurs législations, mais semblent décidés à combler rapidement leur retard. Parmi les pays candidats à la CE, on

retiendra surtout les inquiétudes entraînées par la volonté de Malte de devenir un paradis fiscal. Quant à la CEE elle-même, l'ouvrage présente toutes les zones de façon détaillée et donne en outre le détail des différentes possibilités d'importation sans droits dans la CE : préférences généralisées pour les PVD (droits préférentiels des Accords de Lomé, système de préférence généralisée sous l'égide de la CNUCED, droits particuliers des pays méditerranéens), accords de libre-échange avec les pays de l'AELE, régimes suspensifs de droits douaniers.

Une attention particulière est apportée dans le chapitre suivant aux zones situées aux frontières de la communauté, conséquences directes de la formation des États-nations au XIX^e siècle et/ou de contraintes géographiques insurmontables. Il s'agit essentiellement des zones franches françaises de Haute-Savoie et du Pays de Gex, de l'île de Hëlîgoland (territoire allemand dans la mer du Nord), de Livigno (commune italienne ne pouvant être rejointe que via la Suisse), de certaines eaux italiennes du lac de Lugano qui s'enchevêtrent avec des eaux suisses, des îles Canaries (archipel espagnol au large du Maroc dans l'océan Atlantique), des territoires espagnols de Ceuta et Melilla (enclavés en territoire marocain), de Gibraltar (enclave britannique en territoire espagnol) et des zones franches chevauchant la frontière italo-yougoslave ou située dans la ville de Trieste.

Le chapitre cinq est consacré aux petites enclaves et exclaves douanières en Europe. (Les premières sont des portions du territoire

d'un État enfermées dans le territoire d'un autre État alors que les autres sont des fractions du territoire d'un État non soumises à la législation douanière.) Sont présentés successivement l'inclusion de la commune allemande de Busingen dans le territoire douanier suisse, le régime particulier de l'enclave de Campione d'Italia, le rattachement des communes autrichiennes de Jungholz et Mittelberg à l'économie allemande, le cas de l'exclave douanière suisse du Sammaun et de Sampuoir en Autriche et le statut des immeubles chevauchant la frontière franco-suisse.

Enfin, le chapitre six traite des autres facilités douanières existant aux frontières de la CEE, en particulier pour les transports locaux de marchandises ou quelques accords préférentiels locaux découlant de traditions historiques et sans importance économique réelle. La plupart de ces exceptions concernent l'Italie dans ses relations avec l'Autriche, la Suisse et la Yougoslavie. L'auteur explique également la situation d'un grand organisme international, le CERN dont le siège est à Genève mais les installations à cheval sur la Suisse et la France, en particulier dans la zone franche de Gex.

En résumé, il s'agit d'un ouvrage très dense qui met cruellement en lumière toute la difficulté que connaît l'Europe à s'unir, surtout si on se souvient que ces problèmes ne sont qu'une infime partie du tout. Il est clair que la formalisation croissante de nos sociétés et l'inexorable réglementation de tous les domaines de notre vie ne simplifieront certainement rien et c'est un des inté-

rêts de cet ouvrage que de nous le prouver sur un exemple précis. L'auteur fait preuve tout au long d'une grande érudition, trop grande parfois car toutes les références ne sont probablement pas indispensables, ni d'ailleurs toutes les notes de bas de page (plus de 1900). Pour notre part nous regrettons également que toutes les références ne soient pas regroupées dans une bibliographie unique et que certaines figurent précisément en bas de page avec la méthode des *ibid*, *infra* et *supra* qui rend très difficile la lecture d'une partie isolée du livre. Mais chacun sait que, face à un éditeur, un auteur ne maîtrise hélas pas toujours tous les aspects de son œuvre. L'ouvrage restera cependant certainement une référence dans le domaine.

Gérard VERNA

Département de management
Université Laval, Québec

PELASSY, Dominique. *Qui gouverne en Europe ?* Paris, Éditions Fayard, 1992.

L'Europe est une mosaïque de configurations, si différentes qu'elles déboutent toute tentative de généralisation. Dominique Pelassy s'attelle ainsi à une entreprise ambitieuse tant est grande la variété des situations, tant l'Europe est passée maître dans l'art de démultiplier les sources du pouvoir pour en éviter les excès. Son ouvrage se veut une vaste fresque. Il se divise selon trois grands axes. La première partie est consacrée aux partis politiques qui sont restés à ce jour les protagonistes du jeu politique; la deuxième s'intéresse davantage aux pouvoirs institués du centre; la dernière enfin à la «con-

version des demandes», aux voix du social.

Tout bilan s'avère difficile voire impossible. La taille des pays, les cicatrices de l'histoire, les habitudes et les capacités des acteurs sociaux conditionnent le visage de l'Europe. Pourtant, quelques lignes fortes subsistent.

Nouvelles attitudes, nouvelles réponses: Les partis classiques ont perdu de leur puissance, une concurrence vivante leur dispute le terrain. Mais le défi ne les a pas soumis, tout au plus les a-t-il remis en question, laissant un moment augurer une crise des systèmes politiques. Ils n'ont jamais cessé de s'adapter aux transformations de l'environnement. Les partis européens digèrent activement les impulsions données par un public mutant et résistent à la lame de fond des années soixante-dix qui chahute le système et réveille les périphéries. Les nouveaux venus éprouvent certes des difficultés à s'imposer. Une multitude de petits groupes à vocation très spécifique s'emparent de la charge d'exprimer des demandes nouvelles, de recréer des communautés capables de résister à la dilution des identités. Les mouvements pacifistes, écologistes ou alternatifs se mobilisent au point de devenir de possibles partenaires.

Autre conséquence des transformations de l'environnement, les partis ont rectifié leur stratégie. Ressemblant à des «supermarchés», ils ont cédé aux tentations consuméristes, diversifiant leur programme en direction de catégories sociales plus nombreuses. Les différences idéologiques ont perdu de leur